

Facteurs associés à l'autonomisation des femmes à N'Djaména, Tchad

[Factors associated with women's empowerment in N'Djamena, Chad]

Gloria Ronel¹ and Miangotar Yode²

¹Département de Géographie, Université de N'Djaména, Chad

²Département de Géographie, Université de N'Djaména, Centre de recherche sur les populations et les sociétés africaines (CREPOSA), Chad

Copyright © 2023 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the *Creative Commons Attribution License*, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: The objective of this study is to determine the factors associated with the economic empowerment of women in unions, measured in terms of decision-making power on keeping and use of their own income. A cross-sectional, and mixed (quantitative and qualitative), study was conducted from 2018 to 2019. A total of 216 women chosen individually and 5 groups of women in unions in the 6th arrondissement commune of the city of N'Djaména, the capital of Chad, participated in this study. Stratified random sampling and purposive sampling were used. A questionnaire and a semi-structured interview guide in focus groups were used for data collection. A logistic link was used to identify factors associated with women's empowerment. Of the total number of women interviewed (216), 83.3% stated that they decide for themselves on the custody of their income and 86.6% felt that they decided on the use. Women's power to decide on the custody and use of their income is influenced by factors relating to the pre-marriage environment, the socio-economic status of parents or guardians, husbands and the women themselves. The focus group data shows that women generally believe that decisions made by themselves are necessary to enable them to develop their intellectual capacity, know-how and competence in the face of life's responsibilities.

KEYWORDS: Empowerment, Decision-making power, Women in Union, N'Djamena.

RESUME: L'objectif de cette étude est de déterminer les facteurs associés à l'autonomisation économique des femmes en union, mesurée sous l'angle de pouvoir décisionnel sur la garde et l'utilisation de leurs propres revenus. Une étude transversale, et mixte (quantitative et qualitative), a été conduite de 2018 à 2019. Un total de 216 femmes prises individuellement et de 5 groupes de femmes en union de la commune du 6ème arrondissement de la ville de N'Djaména, capitale du Tchad, ont participé à cette étude. Un échantillonnage aléatoire stratifié et un échantillonnage intentionnel ont été appliqués. Un questionnaire et un guide d'entrevue semi-structuré dans les focus group ont été utilisés pour le recueil des données. Un lien logistique a été utilisé pour identifier les facteurs associés à l'autonomisation des femmes. Sur le total des femmes interrogées (216), 83,3% déclarent décider elles-mêmes de la garde de leurs revenus et 86,6% estiment décider de l'utilisation. Le pouvoir de décisions des femmes sur la garde et l'utilisation de leurs revenus est influencé par les facteurs relevant de l'environnement de vie avant union, les statuts socioéconomiques des parents ou tuteurs, des maris et des femmes elles-mêmes. Il ressort de l'exploitation des données des focus group que les femmes pensent qu'en général les décisions prises par elles-mêmes sont nécessaire pour leur permettre de mettre en valeur leur capacité intellectuelle, leur savoir-faire et compétence face aux responsabilités de la vie.

MOTS-CLEFS: Autonomisation, Pouvoir de décision, Femmes en union, N'Djaména.

1 INTRODUCTION

Les femmes sont au cœur des activités de la vie en société. Dans le ménage, elles jouent les rôles d'épouse et de mère, tandis que dans la communauté elles sont les actrices des activités économiques, socioculturelles et politiques. A travers leurs travaux, aussi bien dans le ménage que hors de celui-ci, elles contribuent à faire vivre la famille et la société. En Afrique, cette contribution des femmes est soumise à des défis quasi permanents, découlant des constructions sociales et culturelles [1]. En effet, il existe une inégalité en défaveur des femmes en matière de droit, de liberté, d'accès aux ressources et de prise de décision [2], [3], [4]. Pourtant, les pays africains se sont engagés depuis plusieurs années, sur le plan international, à améliorer le statut des femmes et à valoriser leur contribution dans le développement. Cela s'est traduit, entre autres, dans la « Déclaration solennelle sur l'égalité de sexes en Afrique » et le « Protocole à la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des peuples relatifs aux droits des femmes ».

Le présent article recourt à l'approche de l'autonomisation, ou d'« empowerment », pour analyser le statut des femmes tchadiennes dans les ménages. Cette approche a le mérite d'analyser la nature et les raisons des discriminations dont sont victimes les femmes [5], [6]. Elle part du constat que certaines personnes ne possèdent ou ont la perception de ne pas posséder le pouvoir sur les ressources dont elles ont besoin pour assurer leur bien-être [7]. L'article s'intéresse à l'autonomisation économique des femmes, qui serait le moyen approprié pour remédier aux discriminations subies, en accroissant la capacité des femmes d'acquérir une liberté d'action et d'influence sur le changement [1], [8], [9]. L'autonomisation économique comporte deux volets: les ressources et les possibilités. Le volet « ressources » promeut les opportunités qui doivent s'exprimer en termes d'accès aux crédits, d'accès à l'emploi, à la terre puis le développement de l'entrepreneuriat qui donnera aux femmes une certaine capacité de gestion. Le volet « possibilités » prône le renforcement de droits des femmes qui doivent leur permettre d'avoir accès à la terre, de développer des possibilités favorables pour améliorer leur production économique.

A l'instar des autres pays africains, le Tchad a souscrit aux engagements internationaux en faveur de l'amélioration du statut et du rôle des femmes. Il a élaboré et mis en œuvre des politiques et des stratégies en faveur des femmes, en particulier la Politique Nationale du Genre (PNG) en 2011 [10]. D'importants projets ont aussi vu le jour et la dernière en date, toujours en cours d'exécution, est le projet « *Autonomisation des femmes et dividende démographique au Sahel* ». De même, plusieurs lois ont été adoptées pour combattre les discriminations envers les femmes. Malgré ces efforts, on constate que les inégalités persistent en matière de droits, de libertés, d'accès aux ressources et de prise de décision. Les femmes tchadiennes sont plus défavorisées sur les plans éducatif et économique. Selon les résultats de l'Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples, la proportion des femmes sans instruction est de 62%, contre 36% des hommes [11]. Au cours des 12 mois ayant précédé l'enquête, 48,9% des femmes de 15-49 ans n'ont pas travaillé, contre 11,5% des hommes. Chez les femmes en union, même si 53% travaillaient au cours de la période, dans 15% des cas, elles ont déclaré que c'est le conjoint seul qui décidait de l'utilisation de leurs gains.

Aucun travail de recherche n'a été conduit au Tchad pour évaluer les facteurs qui influencent la situation des femmes dans les ménages, en termes de pouvoir d'accès et de gestion des ressources. Il est donc important de mieux connaître ces facteurs afin de fournir aux décideurs les données nécessaires pour asseoir des stratégies et des politiques susceptibles d'améliorer durablement la situation des femmes. La présente recherche vise à déterminer les facteurs associés à l'autonomisation économique des femmes en union, mesurée sous l'angle de pouvoir décisionnel sur la garde et l'utilisation de leurs propres revenus. La recherche porte sur les femmes en union résidant dans le 6^{ème} arrondissement de la ville de N'Djaména, la capitale du Tchad. Il s'agit d'une étude transversale et mixte, car utilisant les données quantitatives et qualitatives.

2 MATERIEL ET METHODES

2.1 CONCEPTUALISATION

La recherche repose sur l'hypothèse que le pouvoir décisionnel des femmes est influencé par leurs environnements de vie avant union, les statuts socioéconomiques de leurs parents ou tuteurs, de leurs maris et d'elles-mêmes.

Dans les jeunes âges, les filles sont élevées dans les cercles familiaux et communautaires au sein desquels résident leurs parents ou leurs tuteurs. Elles fréquentent ainsi les populations et les institutions relevant de cette communauté, qui peut être urbaine ou rurale. Elles se réalisent aussi dans cet environnement. Les caractéristiques propres à cet environnement contribueront à forger les traits de comportement des filles aux âges adultes pour leur autonomisation, à travers des acquis culturels et des pratiques.

Au sein du ménage de résidence de la jeune fille, ce sont les parents et les tuteurs qui, par leurs connaissances, attitudes et pratiques forgent le comportement futur de la jeune fille pour son autonomisation dans le couple. La contribution des parents ou des tuteurs à la socialisation de la jeune fille dépend de leurs caractéristiques socioculturelles et économiques.

Les caractéristiques du conjoint d'une femme sont déterminantes pour l'autonomisation de cette dernière. L'accès à la scolarisation prédispose certains conjoints à accorder plus d'autonomie aux conjointes. Les autres traits du conjoint susceptibles de favoriser l'autonomisation de la femme sont d'ordre socioéconomique.

La capacité d'une femme à être autonome, particulièrement en matière de prise de décision, dépend de ses propres caractéristiques. Par exemple, l'accès à la scolarisation, à un emploi ou à un revenu sont des éléments qui contribuent à rendre plus autonomes les femmes dans un couple.

2.2 CIBLE ET SITE DE LA RECHERCHE

La population cible à l'étude est constituée des femmes en union de la commune du 6^{ème} arrondissement de la ville de N'Djaména, capitale du Tchad. Ces femmes peuvent être de travailleuses, des entrepreneures, des commerçantes, des ménagères, etc. Un échantillon de 216 femmes a été déterminé. En l'absence d'une liste des ménages du 6^{ème} arrondissement et d'une base de données récente de la population de la ville, le fichier « villages » du Deuxième Recensement général de la population et de l'habitat (RGPH2) de 2009 a servi de base pour la sélection des ménages et des femmes enquêtées. Un échantillonnage aléatoire stratifié suivant les quartiers et les carrés a été appliqué pour le tirage de l'échantillon de 216 femmes, tandis que les membres des 5 groupes ont été recrutés suivant leur disponibilité.

La commune est limitée au Nord par l'Avenue Charles De Gaulle, au Sud par le fleuve Chari, à l'Est par la première voie de contournement dans le prolongement du Pont Chagoua et à l'Ouest par le Canal d'Ardeb-djournal. Avec une superficie de 430 hectares, elle est la plus petite des 10 communes de la ville de N'Djaména. Elle regroupe deux quartiers à savoir Pari-Congo et Moursal subdivisés en 27 carrés. Ces deux quartiers sont les plus vieux des quartiers de N'Djaména.

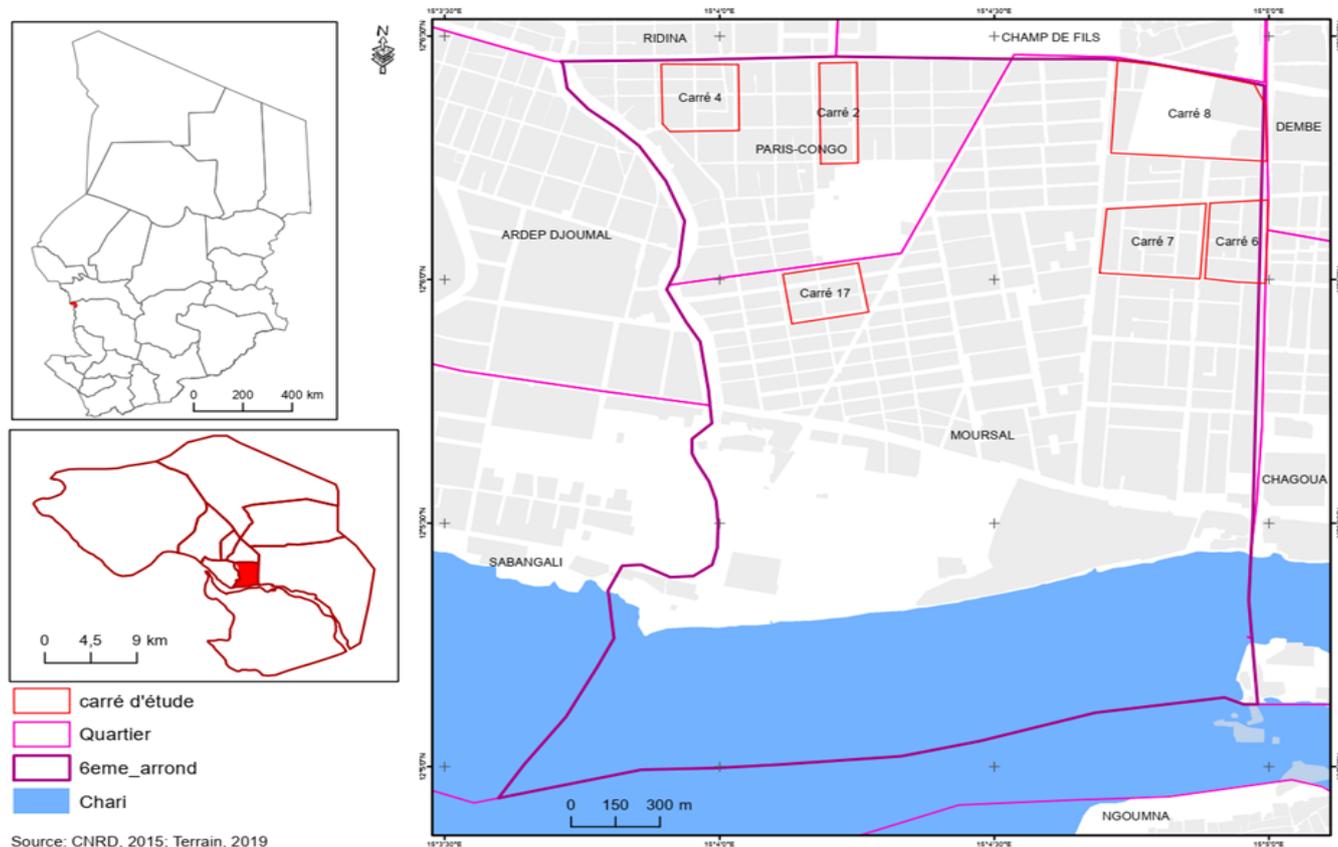


Fig. 1. Carte de la zone d'étude

2.3 OUTILS ET COLLECTE DE DONNEES

Les données ont été collectées au moyen d'un questionnaire et d'un guide d'entrevue semi-structuré. Le questionnaire « Femmes » de l'EDS-MICS de 2014-2015 [11], en particulier le module 8 (caractéristique du mari et travail de la femme), a servi de base pour l'élaboration du questionnaire de l'étude, qui porte sur les caractéristiques des parents de la femme en union, son statut dans la famille d'origine, son statut socioéconomique et professionnel au moment de l'enquête et son autonomisation. Le guide d'entrevue aborde l'importance de prendre seule les décisions, le profil des preneuses de décisions, la capacité décisionnelle de la femme et son avantage dans l'amélioration de ses conditions de vie, les interventions nécessaires pour renforcer les capacités décisionnelles des femmes.

Les données ont été collectées de juin 2018 à janvier 2019, par l'équipe des investigateurs, appuyée par des enquêteurs. Développés en français, les outils ont été administrés en français ou dans deux langues locales couramment parlées à N'Djaména, notamment l'Arabe tchadien et le Sara. Le consentement libre et éclairé des participantes est obtenu avant la séance d'entretien ou de focus group. L'enquête par questionnaire a couvert 216 femmes (73 du quartier Paris-Congo et 143 du quartier Moursal) et le focus group a été conduit dans 5 groupes (1. Travailleuses dans le secteur formel, 2. Travailleuses dans le secteur informel ou commerçantes, 3. Femmes âgées de 45 ans et plus, sans distinction de statut économique, 4. Femmes âgées de 20 à 30 ans, sans distinction de statut économique, 5. Ménagères, sans activité économique).

2.4 SAISIE, TRAITEMENT ET ANALYSE DES DONNEES

Les données collectées au moyen du questionnaire ont été saisies à l'aide de Epidata, puis exportées sous SPSS pour le traitement. La base de données ainsi nettoyée a servi à produire des résultats sous la forme des tableaux croisés et des figures pour l'analyse. Un lien logistique a été utilisé pour identifier les facteurs associés à l'autonomisation des femmes.

Les données des focus group ont été saisies grâce au logiciel Word. Par la suite, elles ont été corrigées puis organisées dans une perspective de comparaison entre les groupes. L'analyse est basée sur le contenu des réponses fournies par chaque groupe. Ce qui a permis

d'identifier des points de convergence et de divergence entre les femmes sur leur capacité de prise de décision au sein des ménages. Les résultats des analyses qualitatives ont été utilisés pour expliquer ou nuancer les résultats fournis par les données quantitatives.

3 RESULTATS

3.1 CARACTERISTIQUES DES FEMMES ENQUETÉES

Les données ont été collectées suivant deux méthodes: la collecte des données quantitatives (questionnaire) et la collecte des données qualitatives (focus group). Les caractéristiques des répondantes et des groupes de répondantes sont présentées dans les tableaux 1 et 2, ci-dessous. Les participantes à l'étude ont des profils diversifiés sur les différentes caractéristiques explorées.

Tableau 1. Caractéristique des femmes enquêtées dans les ménages à travers le questionnaire

Variables	Répondantes	
	Effectif	Pourcentage
Environnements de vie de la femme avant union		
<i>Lieu de naissance</i>		
Milieu rural	110	50,9
Milieu urbain	106	49,1
<i>La personne qui gardait souvent l'argent de la femme</i>		
Moi-même	174	80,6
Père/Mère/Tuteur/tutrice	28	13,0
Autres	14	6,5
<i>La personne qui décidait souvent de l'utilisation de l'argent de la femme</i>		
Moi-même	175	81,0
Père/Mère/Tuteur/tutrice	27	12,5
Autres	14	6,5
Statut socioéconomique des parents ou tuteurs		
<i>La personne avec qui la femme vivait avant l'union</i>		
Parents biologiques	143	66,2
Tuteur-tutrice	60	27,8
Ami/Seule	13	6,0
<i>Accès à la scolarisation du chef de ménage où vivait la femme avant union</i>		
Oui école moderne	135	62,5
Oui école coranique	20	9,3
Non	61	28,2
Statut socioéconomique du conjoint		
<i>Accès à la scolarisation</i>		
Oui école moderne	178	82,4
Oui école coranique	20	9,3
Non	18	8,3
Occupation		
Aucune	28	13,0
Employé	119	55,1
Travailleur à son compte	69	31,9
Statut socioéconomique de la femme		
<i>Groupe d'âge</i>		
15-24 ans	53	24,5
24-34 ans	92	42,6
35-44 ans	50	23,2
45 ans et plus	21	9,7
<i>Niveau d'instruction</i>		
Sans instruction/école coranique	57	26,4
Primaire	34	15,7

Secondaire	77	35,7
Supérieur	48	22,2
Occupation		
Aucune	90	41,7
Employée	29	13,4
Travailleuse à son compte	97	44,9
Durée de vie commune		
Moins de cinq ans	84	38,9
Cinq à dix ans	66	30,6
Dix ans et plus	66	30,6
Total	216	100,0

Tableau 2. Caractéristiques des femmes rencontrées dans les Focus Group

Groupes/Niveau d'instruction	Répondantes	
	Effectif	Pourcentage
Femmes travailleuses dans le secteur formel		
Sans instruction	0	0,0
Primaire	0	0,0
Secondaire	4	66,7
Supérieur	2	33,3
Femmes travailleuses dans le secteur informel (commerçantes)		0,0
Sans instruction		0,0
Primaire	1	16,7
Secondaire	4	66,7
Supérieur	1	16,7
Femmes âgées de 45 ans et plus, sans distinction de statut économique		0,0
Sans instruction	1	16,7
Primaire	3	50,0
Secondaire	1	16,7
Supérieur	1	16,7
Femmes âgées de 20 à 30 ans, sans distinction de statut économique		0,0
Sans instruction	1	16,7
Primaire	3	50,0
Secondaire	1	16,7
Supérieur	1	16,7
Femmes ménagères, sans activité économique		0,0
Sans instruction	2	33,3
Primaire	3	50,0
Secondaire	1	16,7
Supérieur	0	0,0
Total par groupe	6	100,0

3.2 DECISION ACTUELLE SUR LA GARDE ET LA GESTION DE REVENUS DES FEMMES

L'autonomisation économique des femmes est mesurée sous l'angle de pouvoir décisionnel des femmes en union sur la garde et l'utilisation de leurs propres revenus.

Chercher à connaître la possibilité pour les femmes de décider de la garde de leurs revenus est un des éléments pouvant déterminer le degré de leur autonomisation. Les femmes peuvent gagner de l'argent, mais savoir qui est censé garder cet argent permet de comprendre leur pouvoir sur le revenu. Les résultats présentés dans la figure 2 montrent que le pouvoir des femmes sur leur revenu est plus important. Sur le total des femmes interrogées (216), la majorité (83,3%) déclare décider elle-même de la garde de revenus contre 6,5% de cas où les maris décident et 10,2% où les parents ou les autres personnes décident.

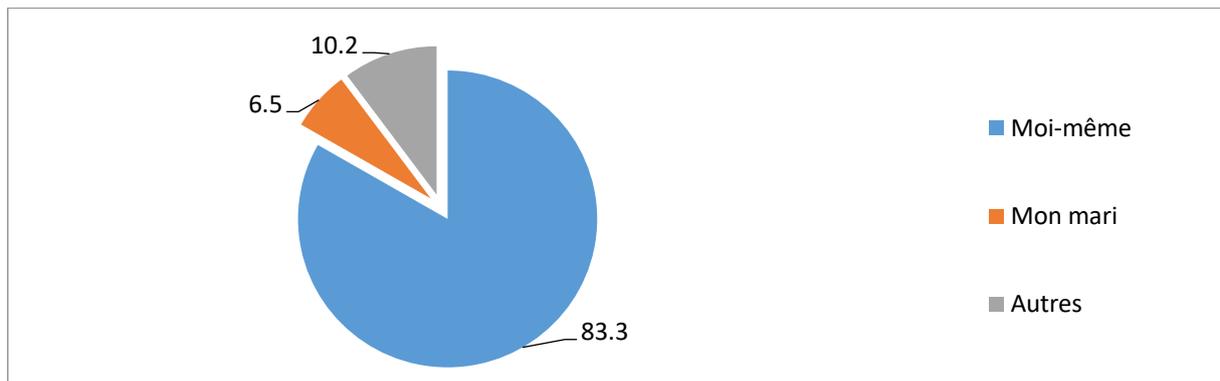


Fig. 2. Répartition (%) des femmes en union suivant la décision sur la garde de revenus

Le pouvoir dont disposent les femmes sur l'utilisation de leurs revenus fait partie des éléments clés qui permettent de mesurer leur autonomie économique. A la question de savoir qui décide de l'utilisation des revenus de la femme, les résultats montrent que dans 86,6% des cas, les femmes décident elles-mêmes de l'utilisation de leurs revenus contre 11,1% des cas où les maris décident et 2,3% où les parents ou les autres personnes décident (Figure 3).

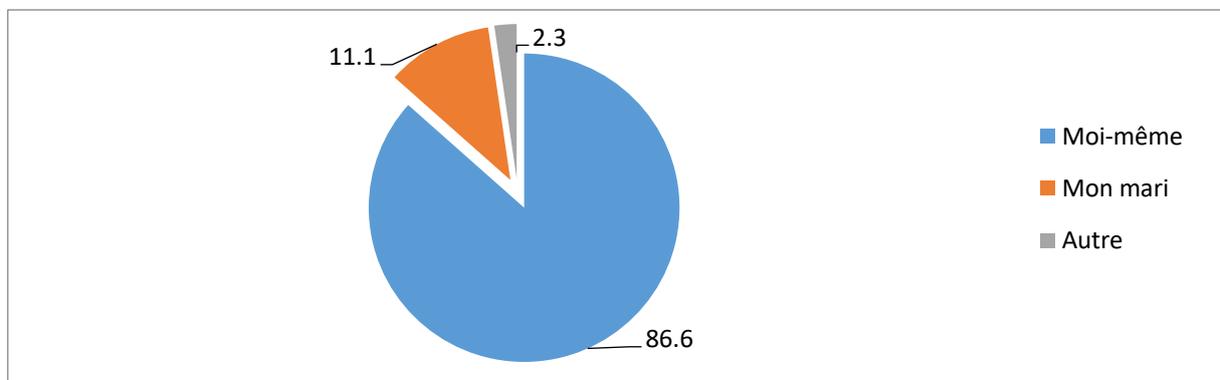


Fig. 3. Répartition (%) des femmes en union suivant la décision sur l'utilisation des revenus

3.3 IMPORTANCE DE LA PRISE DE DECISION PAR LA FEMME SEULE

Dans le couple, il arrive que la femme prenne seule la décision relative à la gestion de son revenu. La figure ci-dessous présente les résultats des appréciations des femmes sur l'importance de prendre seule la décision. Ainsi, la prise de décision personnelle semble être la plus appréciée des femmes du fait que la majorité (95,4%) en donne un avis favorable. Une telle prise de décision leur permet d'être autonome de leur mari (36,6%), de tester leur capacité morale et intellectuelle (29,6%), d'être capable de se défendre seule (17,6%), de dépendre d'elles-mêmes (11,6%).

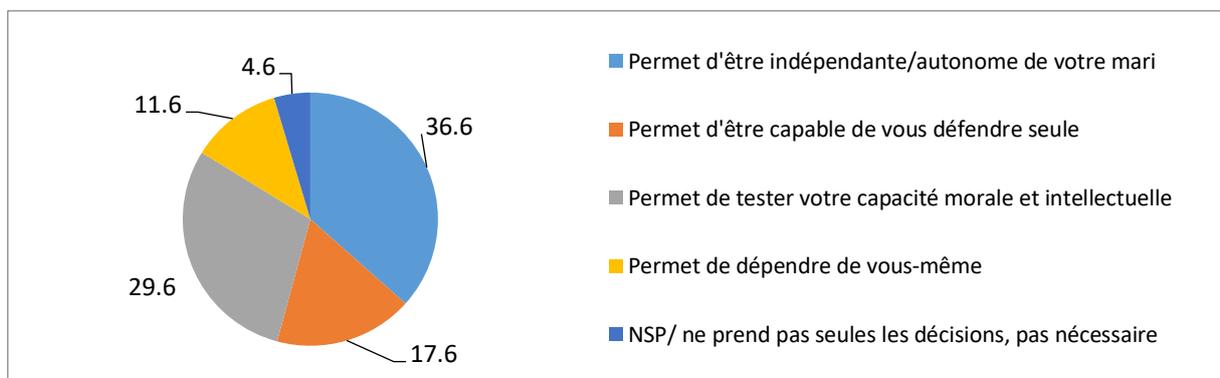


Fig. 4. Répartition (%) des femmes suivant l'importance de prendre seules les décisions

La motivation d'une prise de décision personnelle (elle seule) a été explorée dans les focus group. Les femmes pensent que le chemin de leur autonomisation passe par l'exercice de pouvoirs décisionnels leur permettant de réaliser elles-mêmes le potentiel dont elles disposent et de valoriser leurs savoirs faire. Une participante du groupe des femmes travailleuses du secteur formel déclare:

« Le fait d'avoir la possibilité de décider seule permet de s'affirmer, de s'auto-suffire et de se battre contre les maux qui entravent sa mobilité, de transformer l'histoire jadis qui se perpétue et qui cherche à marginaliser les femmes. Quand une femme dispose d'une capacité qui lui permet de décider seule, cela lui permet d'influencer vraiment les autres à prendre conscience et à lutter contre les maux qui entravent leur épanouissement. Elle à l'autorité sur sa vie et peut faire des meilleurs choix pour améliorer ses conditions de vie et de celles de son entourage. Elle sera respectée par son mari, sa famille et son entourage, cela fait son honneur envers sa belle-famille aussi. ».

Pour les femmes, la logique serait de les laisser prendre elles-mêmes les décisions en ce qui les concerne. Ce serait la seule possibilité pour elles d'éradiquer la peur et le manque de confiance qui les habitent. Toutefois, à côté de ces femmes qui pensent qu'il est nécessaire pour elles de décider seule, d'autres qui estiment que cette démarche tend à désorganiser la société, et n'est pas digne d'une femme. Les décisions à seul créent de la méfiance au sein du couple. Il est nécessaire de le faire conjointement, même si ce ne sont pas toutes les décisions qui doivent être prises conjointement.

Certaines femmes pensent qu'il est nécessaire que le mari soit impliqué dans les décisions concernant la gestion de leurs revenus et d'autres désapprouvent cela. L'implication du mari peut quelque fois aider à une bonne gestion. Le tableau suivant en donne plus d'éclaircissement. La majorité de femme (74,1%) estime qu'il est nécessaire d'impliquer le mari, tandis que 24,4% trouvent que ce n'est pas nécessaire. Pour le premier groupe de femmes, l'implication du mari est nécessaire pour une bonne gestion (24,9%), par besoin d'orientation (23,9%), pour créer un climat de confiance entre elles et leurs maris (10,4%), ou simplement parce que le mari est le responsable du ménage (14,9%). Celles qui disent le contraire pensent qu'elles sont capables de gérer leurs revenus.

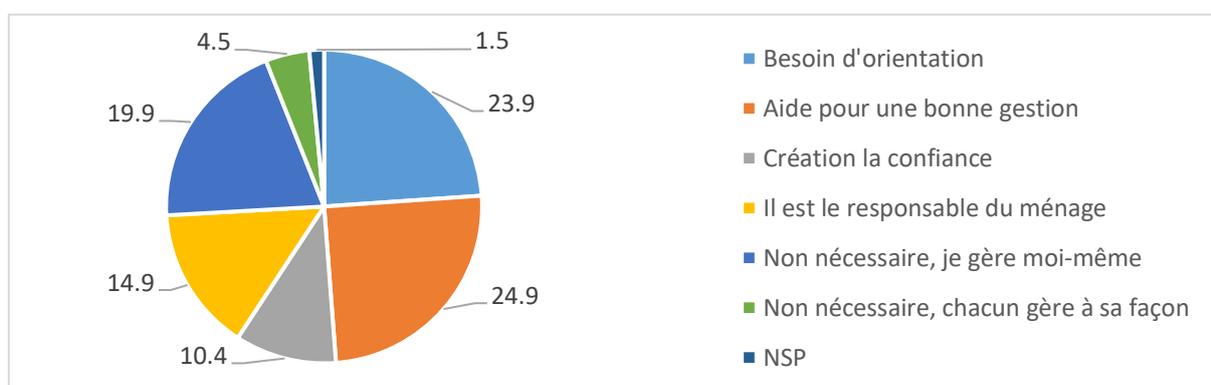


Fig. 5. Répartition (%) des femmes en union selon la nécessité d'impliquer le mari dans les décisions concernant la gestion des revenus

3.4 INFLUENCE DE LA POSITION ÉCONOMIQUE DES FEMMES SUR LES DECISIONS AU SEIN DU FOYER

Dans cette sous partie, il est question d'avoir un aperçu général des femmes qui, grâce à leur position économique, parviennent à décider sur leur gestion. Dans la figure ci-après, il ressort que 37,5% des femmes en union ont déclaré qu'avoir un revenu leur donne le pouvoir de décider sur la gestion du foyer, sur leur santé et leur loisir. Pour ces femmes, 25,5% estiment que l'influence s'est faite sur les décisions relatives aux dépenses, 4,6% considèrent l'influence du revenu sur les décisions concernant leur épargne et leurs projets, 2,3% admettent un effet sur la santé et 0,5% sur les loisirs.

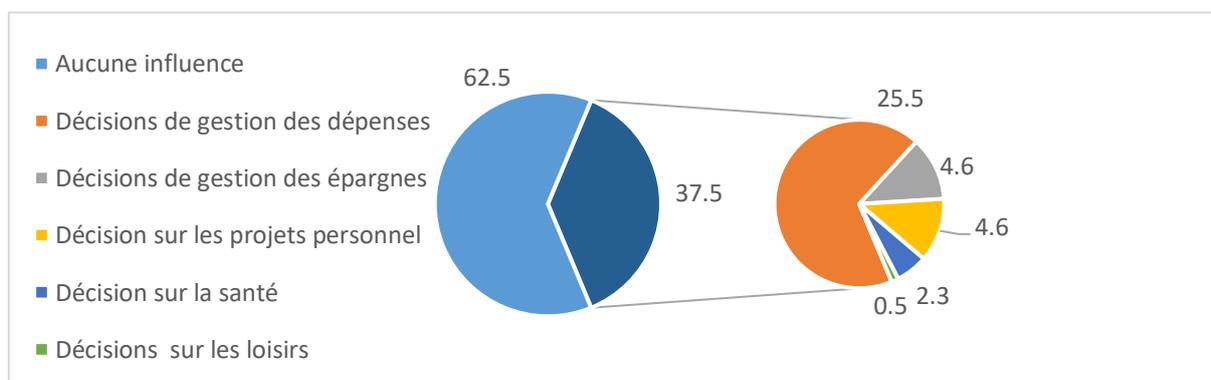


Fig. 6. Répartition (%) des femmes suivant l'influence de revenu sur la participation à la prise de décision au sein du foyer

Des questions ont été posées aux femmes pendant les focus groups pour déterminer les raisons pouvant expliquer le fait que certaines participent aux décisions et que d'autres n'en peuvent pas. Les raisons avancées par les femmes sont relatives à leur statut socioéconomique et celui des parents, voire des maris. Une participante du groupe des femmes à statut mixte, âgées de 20 à 30 ans, clarifie la situation en ces termes:

« Si on a des parents bien assis, si on a un bon revenu ou un bon travail, le mari aura peur de t'imposer les choses à faire ou à ne pas faire. Il va te laisser décider quelque fois sur la gestion des ressources du foyer même sur ce qui le concerne, cela te laisse la possibilité de décider de ce que tu veux faire sans contrainte ni obligation ».

Sur la figure ci-dessus, plus de la moitié (62,5%) des femmes pense que les revenus ne peuvent pas totalement donner le pouvoir aux femmes, surtout en ce qui concerne la gestion de toutes les ressources du foyer. A cet effet, une participante du groupe des femmes ménagères, avec un profil mixte, explique:

« Quel que soit ce que tu es avec tous tes bagages intellectuels et économiques, si ton mari n'est pas quelqu'un d'ouvert, il ne va jamais te laisser décider, c'est la mentalité africaine qui dicte aux hommes ainsi. (...). Ils sont nés avec ça (sentiment de regret des autres membres du groupe avec un air de désespoir) ».

Pour les femmes, il existe des mécanismes pouvant aider à améliorer leur participation aux décisions du ménage. Les participantes aux focus group ont surtout insisté sur l'instruction et la pratique d'une activité économique. Elles sont susceptibles d'améliorer les conditions de vie des femmes et de faciliter leurs participations aux décisions du foyer. Parvenir à ces résultats nécessite des investissements dans la formation du capitale humain féminin, comme l'a déclaré une participante du groupe des femmes travailleuses du secteur formel:

« Tout d'abord, il faut instruire les femmes. Il faut les aider à poursuivre plus longtemps les études, ensuite à gagner leur vie à travers un emploi ou une activité rentable et par là acquérir leur indépendance économique. Si ces conditions sont réunies, les femmes se verront réaliser leurs rêves et seront appelées femmes autonomes ».

3.5 FACTEURS ASSOCIES À LA PRISE DE DECISION SUR LA GARDE ET L'UTILISATION DE REVENU

Cette section analyse les relations entre les différents groupes de variables et la prise de décision sur la garde et l'utilisation de revenu (Tableau 3). Seuls les résultats statistiquement significatifs seront interprétés.

En considérant les variables relevant de l'environnement de vie avant union, on observe que les femmes nées dans le milieu urbain sont moins susceptibles décider de la garde et de la gestion de leurs revenus, que celles nées dans le milieu rural. Les femmes qui décidaient souvent elles-mêmes de la garde de leur argent sont plus enclines à faire la même décision actuellement, comparées à celles dont les autres décidaient à leur place. S'agissant du statut socioéconomique des parents ou tuteurs, les résultats montrent que l'accès à la scolarisation des parents ou tuteurs est un facteur clé dans la prise de décision des femmes sur la gestion de leurs revenus. Celles ayant vécu avec des parents ou tuteurs n'ayant pas fréquenté l'école (moderne et coranique) sont plus portées à décider de la garde de leurs revenus, comparées à leurs homologues dont les parents ou tuteurs ont fréquenté l'école moderne. L'exploration des variables relatives au statut socioéconomique des maris ne révèle aucune association significative. Pour le groupe des variables relevant du statut socioéconomique des femmes, les variables associées sont le niveau d'instruction, l'occupation et la durée de vie commune. Les femmes de niveau secondaire ou plus sont moins susceptibles de décider de la garde de leurs revenus que celles qui sont sans instruction, alors que celles qui ont le niveau primaire sont plus portées à décider de l'utilisation de leur argent. Les femmes travailleuses à leur compte ont plus de chance de décider de la garde de leurs revenus que celles qui sont sans occupation, tandis que celles qui sont employées sont moins enclines à décider de l'utilisation de leurs revenus. Les femmes en union depuis dix ans et plus sont moins susceptibles de décider de la garde et de l'utilisation de leurs revenus, comparées à celles dont la durée de vie commune est de moins de cinq ans.

L'analyse de l'association entre les différents groupes de variables et le pouvoir décisionnel des femmes a permis d'identifier les facteurs ayant une influence sur ce pouvoir. Les variables telles que le lieu de naissance, les pratiques de garde de l'argent avant l'union, le niveau d'instruction de la femme et de son parent ou tuteur, l'occupation de la femme et la durée de vie commune jouent un rôle important dans la participation décisionnelle des femmes concernant la garde et l'utilisation de leurs revenus au sein des ménages. Il est à cet effet nécessaire de considérer ces caractéristiques dans les interventions auprès des femmes afin de renforcer leurs pouvoirs de décision.

Tableau 3. Coefficients et Erreurs types robustes des régressions logistiques des facteurs associés aux chances de prise de décision sur la garde et sur l'utilisation des revenus des femmes en union

Variables	Garde de revenus		Utilisation de revenus	
	Coefficient	Robust standard errors	Coefficient	Robust standard errors
Environnements de vie de la femme avant union				
<i>Lieu de naissance</i>				
Milieu rural (Référence)	0,000		0,000	
Milieu urbain	-0,944*	-0,492	-0,952*	-0,543
<i>La personne qui gardait souvent l'argent de la femme</i>				
Moi-même (Référence)	0,000		Na	Na
Père/Mère/Tuteur/tutrice	-1,857***	-0,593	Na	Na
Autres	-2,238***	-0,827	Na	Na
<i>La personne qui décidait souvent de l'utilisation de l'argent de la femme</i>				
Moi-même (Référence)	Na	Na	0,000	
Père/Mère/Tuteur/tutrice	Na	Na	-0,347	-0,522
Autres	Na	Na	-0,477	-0,905
Statut socioéconomique des parents ou tuteurs				
<i>La personne avec qui la femme vivait avant l'union</i>				
Parents biologiques (Référence)	0,000		0,000	
Tuteur-tutrice	-0,506	-0,500	-1,188	-0,873
Ami/Seule	0,824	-0,986	-0,792	-1,067
<i>Accès à la scolarisation du chef de ménage où vivait la femme avant union</i>				
Oui école moderne (Référence)	0,000		0,000	
Oui école coranique	-0,877	-0,754	-2,055	-1,292
Non	3,017**	-1,281	-1,755	-1,265
Statut socioéconomique du conjoint				
<i>Accès à la scolarisation</i>				
Oui école moderne (Référence)	0,000		0,000	
Oui école coranique	0,263	-0,759	-0,0556	-0,577
Non	-0,295	-0,802	0,492	-0,826
Occupation				
Aucune (Référence)	0,000		0,000	
Employé	0,673	-0,628	0,586	-1,414
Travailleur à son compte	0,0645	-0,761	-0,606	-0,904
Statut socioéconomique de la femme				
<i>Groupe d'âge</i>				
15-24 ans (Référence)	0,000		0,000	
24-34 ans	0,674	-1,306	-0,676	-0,768
35-44 ans	1,01	-0,941	-0,193	-1,054
45 ans et plus	0,804	-0,785	1,558	-1,228
<i>Niveau d'instruction</i>				
Sans instruction/école coranique (Référence)	0,000		0,000	
Primaire	-0,731	-0,869	0,893*	-0,511
Secondaire	-1,368*	-0,781	-0,529	-0,565
Supérieur	-0,934*	-0,516	1,43	-0,950
Occupation				
Aucune (Référence)	0,000		0,000	
Employée	-0,368	-0,544	-1,401**	-0,674
Travailleuse à son compte	1,315*	-0,777	-1,214	-0,833
<i>Durée de vie commune</i>				
Moins de cinq ans (Référence)	0,000		0,000	

Cinq à dix ans	-0,852	-0,972	-1,401	-0,959
Dix ans et plus	-1,346**	-0,587	-1,168*	-0,607
Constante	3,169***	-1,149	5,183***	-1,563
Nombre d'observations		216		216
Log pseudolikelihood		-71,864		-65,572

Note: *** $p < 0,01$, ** $p < 0,05$, * $p < 0,1$; Na: Non applicable

4 DISCUSSION

La présente étude vise à déterminer les facteurs associés à l'autonomisation économique des femmes en union dans le 6^{ème} arrondissement de la ville de N'Djamena (Tchad). Quatre groupes de variables ont été retenus: environnement de vie des femmes avant union, les statuts socioéconomiques des parents ou tuteurs et des femmes elles-mêmes. L'autonomisation des femmes en union est mesurée à travers leur pouvoir de décision en ce qui concerne la garde et l'utilisation de leurs revenus.

Le pouvoir décisionnel des femmes en union dans le 6^{ème} arrondissement de la ville de N'Djamena est influencé par les facteurs relevant de l'environnement de vie avant union et les statuts socioéconomiques. Pour l'environnement de vie des femmes avant union, on observe qu'être née dans le milieu rural prédispose les femmes à décider elles-mêmes de la gestion de leurs revenus. Il ressort aussi que les femmes qui décidaient déjà de la garde de leurs revenus avant l'union sont plus susceptibles de le faire actuellement dans leur foyer. Concernant le statut socioéconomique des parents ou tuteurs, le non accès de ces derniers à l'éducation moderne ou coranique contribue à l'autonomie décisionnelle des femmes sur la gestion de revenu. Enfin, s'agissant du statut socioéconomique des femmes elles-mêmes, il est à noter que le niveau d'instruction (école moderne), l'occupation et la durée de vie commune sont des variables qui contribuent à la prise de décision des femmes en matière de gestion de leurs revenus.

Les résultats de l'étude confirment l'hypothèse principale de la recherche. Ils montrent que le pouvoir décisionnel des femmes est influencé par leurs environnements de vie avant union, les statuts socioéconomiques de leurs parents ou tuteurs et des femmes.

Il ressort de l'exploitation des données des focus group que les femmes pensent qu'en général les décisions prises par elles-mêmes sont nécessaires pour leur permettre de mettre en valeur leur capacité intellectuelle, leur savoir-faire et compétence face aux responsabilités de la vie. Les avis émis dans les focus group permettent de comprendre que la réaction de chaque membre du groupe est fonction de son âge et de son niveau d'instruction, mais aussi de son occupation actuelle. Celles ayant un niveau d'instruction élevé, un âge avancé (surtout celles de 30 ans et plus) et une occupation économique ont tendance à être indépendantes, à participer aux décisions, à pouvoir décider quelque fois elles-mêmes de la gestion de leurs revenus, et à participer mêmes à la gestion des ressources du foyer. La majorité des femmes ayant un âge inférieur à 30 ans et disposant tout de même de revenus personnels déclarent avoir moins de pouvoir au sein du foyer

Les résultats de la présente recherche vont dans le même sens que ceux des études antérieures, particulièrement celles de Bilampoa [1], Coulibaly [8] et de Dahoun et al [9]. Il existe ainsi plusieurs facteurs contribuant à l'autonomisation des femmes. La réalisation de l'autonomisation économique est un processus nécessitant plus d'attention et plus d'investissement dans la formation du capital humain et du changement du statut des femmes. Il faut que les investissements tiennent compte de la situation des femmes au sein des ménages et de leur place dans la société.

5 CONCLUSION GENERALE

Le statut que les femmes acquièrent grâce à leur position économique favorise la levée des barrières socioculturelles à leur épanouissement et ouvre la voie à leur émancipation. Ce qui amène de plus en plus les femmes à participer à la prise de décision au sein des ménages. Les femmes qui disposent d'un revenu, celles qui sont plus âgées et qui ont des maris et parents ayant fréquenté l'école moderne et exerçant des activités économiques ont tendance à gagner en autonomie, à participer aux décisions des ménages et à être plus indépendantes. Les résultats de cette présente recherche permettent d'expliquer le besoin des femmes à vouloir s'autonomiser.

Pour que les politiques d'autonomisation produisent des résultats durables, il faut que les femmes parviennent à se débarrasser des préjugés et se considérer comme des êtres capables de défendre leur cause. Il faut à cet effet renforcer l'égalité de genre afin de relever le niveau de capital humain des femmes et leur permettre de participer plus aux décisions.

REFERENCES

- [1] G. T. Bilampoa, «Genre et prise de décision au sein du ménage au Burkina Faso», *Cahiers Québécois de Démographie*, vol. 43, no. 2, Automne, pp. 249-278, 2014.
- [2] I. Rose, «Contraintes socioculturelles dans les rapports hommes/femmes au Cameroun», *Genre, Inégalités et Religion*, no. 41, Paris, Archives contemporaines, pp. 201-216, 2007.
- [3] Boni, T., *Que vivent les femmes en Afrique ?*, Karthala, Paris, 2011.
- [4] Kaudjhis-Offoumou, F., *Femme, genre et pouvoir en Afrique*, NEI/CEDA, Abidjan, 2011.
- [5] M. H. Bacque et C. Biewener, «L'empowerment, un nouveau vocabulaire pour parler de participation ?» *Idées économiques et sociales*, no. 173, pp. 25-32, 2013.
- [6] A. E. Calves, «L'empowerment des femmes dans les politiques de développement: histoire d'une institutionnalisation controversée», *Regards croisés sur l'économie*, La Découverte, vol 2, no. 15, pp. 306-321, 2014.
- [7] W. A. Ninacs, «Empowerment et services sociales: approches et enjeux», *Services social*, vol. 44, no. 1, pp. 70-93, 1995.
- [8] Coulibaly, F. *Femmes et tontines: analyse des rapports de pouvoir au sein de ménages ivoiriens*, Mémoire, Université du Québec en Outaouais, Département des sciences sociales, Gatineau, 157 p, 2012.
- [9] D. B. Dahoun, O. Manlan, C. Vodounou, S.-M. Mongan, D. Mededji et J. P. Alofa, *Microcrédit, pauvreté et autonomisation des femmes au Bénin*, Working Paper, Partnership for Economic Policy (PEP), no. 13, 40 p., 2013.
- [10] Ministère de l'action sociale, de la famille et de la solidarité nationale, *Politique Nationale du Genre (PNG)*, N'Djaména, 58 p., 2011.
- [11] Institut National de la Statistique, des Études Économiques et Démographiques (INSEED), Ministère de la Santé Publique (MSP) et ICF International, 2014-2015. *Enquête Démographique et de Santé et à Indicateurs Multiples (EDS-MICS 2014-2015)*. Rockville, Maryland, USA: INSEED, MSP et ICF International.